

Thèmes	Enjeux	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Thème I "La qualité de l'eau et des milieux naturels"	Un enjeu patrimonial: "La préservation d'un patrimoine naturel remarquable" Un enjeu de santé publique et de service public: "La protection de la ressource en eau potable"	Objectif stratégique 1 "La préservation de la qualité des eaux et le réduction du risque d'eutrophisation du lac"	1.1: "Poursuivre les efforts de réduction des apports en phosphore au lac"
			1.2: "Poursuivre la politique de lutte contre les pollutions d'origine domestique"
			1.3: "Mieux appréhender et limiter les risques de pollution chimique notamment liés à l'emploi des produits phytosanitaires"
			1.4: "Poursuivre et optimiser les mesures de lutte contre les risques de pollution accidentelle"
	Un enjeu économique-touristique: "Préserver l'attractivité du site"	Objectif stratégique 2 "La préservation et la valorisation de la qualité des milieux naturels"	1.5: "Protéger et diversifier les ressources en eau potable"
			1.6: "Améliorer les outils de veille et de connaissance sur la qualité de l'eau et le risque d'eutrophisation du lac"
			2.1: "Renforcer la protection et la gestion des zones humides sur le territoire"
			2.2: "Poursuivre la politique de gestion des cours d'eau en développant une approche plus globale intégrant la qualité physique des milieux"
Thème II "Valorisation pédagogique, patrimoniale et touristique"	Enjeu: L'adoption de comportements écocitoyens et l'appropriation du territoire	Objectif stratégique 3 "La mise en place une politique structurée de sensibilisation à l'environnement"	2.3: "Développer une politique de traitement de la Renouée du Japon à l'échelle du bassin versant"
			2.4: "Mettre en place un suivi et une veille vis-à-vis du projet de ligne LGV Lyon-Turin"
	Enjeu: Concilier développement touristique et qualité environnementale	Objectif stratégique 4 "L'élaboration d'un projet de développement touristique durable "assis" sur la qualité environnementale du site"	3.1: "La création de la maison du lac et la construction d'un projet de sensibilisation et de découverte de l'environnement autour de ce pôle environnemental"
			3.2: "Créer des outils d'information du public et de la population sur les actions engagées, l'état des milieux et les dispositions en matière de protection des milieux naturels"
			4.1: "Formaliser et porter à connaissance le positionnement du territoire et les choix stratégiques de son développement touristique"
			4.2: "Ecrire un projet de développement touristique à long terme du territoire du lac d'Aiguebelette répondant aux objectifs et positionnement exprimés"
		Objectif stratégique 5 "Accompagner les projets de valorisation pédagogique et touristique par la mise en place d'une politique de valorisation paysagère et patrimoniale liée aux milieux aquatiques"	4.3: "Intégrer cette orientation et ce projet dans les choix de développement et d'urbanisation du territoire"
			4.4: "Obtenir la reconnaissance de cette démarche et l'appuyer sur des outils de labellisation"
			5.1: "Eviter la fermeture du milieu et favoriser la perception des milieux naturels structurants dans le paysage"
			5.2: "Prendre en compte la protection des paysages du territoire dans les démarches de développement et de gestion de l'espace"
Thème III "Gestion globale et durable du milieu naturel - Maîtrise et cohérence des politiques de développement du territoire"	Enjeu: "Le développement harmonieux du territoire à travers la cohérence entre les orientations environnementales, touristiques, agricoles et les politiques d'urbanisation"	Objectif stratégique 6 "Garantir la cohérence des politiques d'urbanisation avec les objectifs environnementaux et les orientations touristiques et agricoles du territoire"	5.3: "Mettre en valeur le petit patrimoine bâti lié à l'eau"
			6.1: "Engager une réflexion concertée entre le monde agricole et les élus sur le positionnement, la place et le devenir de l'agriculture sur le territoire"
			6.2: "Intégrer les positionnements environnementaux, touristiques et agricoles dans la réflexion sur l'élaboration du SCOT et l'approche territoriale spécifique au bassin du lac"
	Enjeu: La lisibilité et le suivi de l'état du territoire et de son environnement Enjeu: Satisfaire "au mieux" l'ensemble des usages de l'eau	Objectif stratégique 7 "Pérenniser la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques à travers l'optimisation des moyens de la CCLA pour la mise en œuvre de ses compétences environnementales"	6.3: "Garantir la cohérence entre les documents d'urbanisme des communes du bassin versant"
			7.1: "Maintenir la dynamique de concertation"
			7.2: "Mettre en place un tableau de bord qui permette de centraliser la connaissance du territoire, de suivre ses évolutions et qui constitue un outil de veille environnementale"
		7.3: "Pérenniser les moyens de la CCLA pour animer et mettre en œuvre les politiques environnementales de son territoire"	